

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **20 juin 2022**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du règlement d'urbanisme numéro 350
<b>650, avenue Chapleau</b> Lot : 1 967 111 (district Douville)	- Permettre l'aménagement d'une seconde case de stationnement dans la portion de la cour avant située en façade de la résidence, malgré le fait qu'elle soit adjacente à une première case, elle-même non conforme en raison de son empiètement partiel en façade.	Article 19.7.2.2 a)
<b>1055, avenue Bienville</b> Lot : 1 966 938 (district Hertel-Notre-Dame)	- Permettre l'aménagement d'une case de stationnement à une distance de 0,44 mètre d'un patio, alors que le règlement impose une distance minimale de 1,5 mètres;  - Permettre l'aménagement de deux (2) cases de stationnement dans la cour avant, aménagées l'une derrière l'autre, du côté de la façade avant secondaire donnant sur la rue Sicotte, alors que le règlement interdit cet agencement;  - Permettre la réduction du ratio de cases de stationnement hors rue à fournir de 1,5 à 1 case par logement;	Article 19.7.1.6  Article 19.7.2.1 alinéa 1  Article 19.9.2

	La présente demande de dérogations mineures est conditionnelle à ce que l'espace résiduel en cour avant, se trouvant entre la case de stationnement numéro 4 et la façade avant secondaire, soit gazonnée ou autrement aménagée.	
<b>15575, avenue Roy</b> Lot : 1 297 942 (district La Providence)	- Permettre la réduction de la marge avant minimale de 6 mètres à 5,17 mètres, du côté de la façade avant secondaire donnant sur la rue des Marronniers.	Grille de spécifications de la zone 5022-H-01

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 20 juin 2022.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 juin 2022.



Crystel Poirier, LL.L  
Greffière